Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Vimarcé - Tome III

Vimarcé, c^on^ d'*Évron* (17 kil.), arrond. de *Laval* (48 kil. N.-E.).

Anciens noms

Sanctus Johannes de Vimarcie, … de Vimarcio, 1290 (Arch. de la S., Inv. Bilard, t. I, p. 424). — *Parrochia de Vimarceyo,* XIVe s. (Bibl. du Mans, mss. 244. f. 206). — *Sanctus Johannes de Vimarceyo,* 1407 (Cauvin, Géog. anc.). — *Vymarcé,* 1433 (Arch. nat., KK. 324). — *Vymarcé,* 1494 (Tit. de Sumeraine). — *Vimarceyum,* XVe s. (Pouillé). — *Villemarcel,* 1563 (Ins. eccl.). — *Vinmarcé,* XVIIe s. (Tit. de la fab. et prononciation de plusieurs). — *Vimarcé* (Jaillot).

Géographie physique

Géologie. — « Le contour du massif granitique d'Orthe coïncide presque avec la limite de la commune au N.-O. (de la Tansorière (260) à la Tacherie). Le granite n'a donc pas à être signalé si ce n'est au sommet et sur les versant N. et O. de la butte de Grilmont. La large et profonde vallée, au fond de laquelle coule l'Orthe, est creusée dans les schistes et calcaires cambriens. On peut distinguer deux bandes de calcaire cambrien : l'une qui suit le ruisseau de l'Orthe, entre Vimarcé et le Gasseau ; l'autre, également située dans une vallée, comprise entre les bois de Basset et de Courtaliéru, au S.-E., et les buttes de la Fretais (223), de la Brouillière (209), et de la Compoutière (229), au N.-O. Le relief de ces dernières buttes est dû à l'existence d'une traînée de porphyroïde passant au porphyre pétrosiliceux, lequel a présenté, à l'érosion, une résistance plus grande que celle des roches environnantes. D.-P. Œ.

Le territoire occupe cette profonde vallée où naît la rivière de l'Erve, qui cote moins de 145 m. au centre et qui se relève au S., du côté des Coëvrons, à 287 m., et à 260 m. au N. Le bourg est tout à l'extrémité N.-E. de cette large coulée, sur ce seuil commun de l'Erve et de l'Orthe où se groupent également les bourgs de Saint-Pierre-sur-Orthe et de Saint-Martin-de-Connée. — « Le bourg, petit, en pays assez plat, » écrit Davelu, est relié avec Rouessé-Vassé (Sarthe, 5 kil. S.) ; Saint-Georges-sur-Erve (7 kil. S.-O.) ; Saint-Martin-de-Connée (3 kil. N.) ; Saint-Pierre-sur-Orthe (2 kil. N.).

Superficie, cadastrée en 1836 par M. Poupinet, 2.075 hect. — « Un quart en terre à froment, écrit Miroménil en 1696, le reste rapporte des menus grains ; 20 métairies, 60 bordages, 100 arpens de landes. » La culture de la vigne et la vendange sont encore indiquées en 1560. — « On trouve de la mine, mais assez peu, » écrit Davelu.

Population, administrations

Population. — 187 feux en 1696 ; — 800 hab. en 1726 ; — de 700 à 800 communiants en 1778 ; — 700 communiants en 1789 ; — 1.021 hab. en 1803 ; — 1.094 hab. en 1821 ; — 1.168 hab. en 1831 ; — 1.158 hab. en 1841 ; — 1.092 hab. en 1851 ; — 1.146 hab. en 1861 ; — 1.056 hab. en 1871 ; — 979 hab. en 1881 ; — 855 hab. en 1891 ; — 810 hab. en 1902, dont 188 agglomérés dans le bourg et le reste disséminé en 74 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 88 fermes en 1843. En dépendent : la Basse-Lande, 33 hab. ; les Cheries, 20

hab. ; les Coëvrons, 18 hab. ; Courtaliéru, 30 hab. ; la Désillère, 28 hab. ; le Bourg-Beauregard, 19 hab., et le château du Tertre.

Bureau de poste de Saint-Martin-de-Connée ; — *perception* d'Assé-le-Bérenger.

Assemblée

Assemblée, le « grand dimanche », le dimanche le plus proche du 15 juillet. Des rixes fréquentes y avaient lieu entre les jeunes gens. En 1816, il fallut l'intervention des paysans armés de faux et de fourches pour les séparer.

Industrie

Trois petits fours furent établis pour cuire sur place la chaux nécessaire à la construction du bas côté de l'église, vers 1555.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse, anciennement de l'archidiaconé de Passais et du doyenné de Sillé ; — de l'élection du Mans, du ressort judiciaire de Mayenne et du grenier à sel de Sillé ; — du district d'Évron et du canton d'Assé en 1790 ; — de la Mission de Sillé en 1797 ; érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré de Saint-Vénérand de Laval et du doyenné d'Évron.

Église dédiée à saint Jean-Baptiste. Dans le plan de 1836, on reconnaît sa disposition et ses proportions primitives : une simple nef, dont la façade était flanquée de deux contreforts, un avant-chœur et une abside. Vers 1555, on construisit au midi la chapelle de N.-D. et « l'élargissement, » c'est-à-dire le bas côté qui y fait suite ; soixante-dix charretées de pierre rousse et vingt-deux charretées de pierre blanche de Pezé y furent employées. Pierre Cosnard, maçon, reçut 70 ℔ en 1555, et Jacques Sergeul, menuisier, 82 ℔ pour la voûte en lambris, tant de la chapelle que du bas côté, en 1569. Le second bas côté et la chapelle symétrique à la première, sont quelque peu postérieurs. Les chapiteaux et les bases des colonnes rondes en granit ont des sculptures et une coupe assez correctes. L'autel de N.-D. fut enrichi de groupes intéressants en terre cuite représentant la *Nativité, l'Adoration des bergers* et l'*Adoration des mages,* « imaiges » alors toutes neuves que l'on enleva et cacha en 1562 pour les soustraire aux dévastations des iconoclastes huguenots et qui furent réparées et replacées par trois peintres en 1568. Un des seigneurs du Tertre figure dans le groupe des mages. L'église posséda aussi : un autel de Sainte-Barbe, 1569 ; une chapelle de Saint-Sébastien, 1598 ; un autel de Saint-Julien, adossé à un des piliers de la nef en 1654. La vitre du grand autel, où était l'image de saint Jean-Baptiste, rompue par le vent, avait été réparée en 1581 par un vitrier de Sillé ; on la mura en 1656 et l'autel fut refait en 1700 par le curé, qu'on accusa d'avoir employé pour les degrés les tombeaux en pierre blanche de la famille Vallée et celui de messire de Broc, seigneur du Tertre.

Le plafond sous le clocher est fait par Jacques Sergeul en 1576 pour 83 ℔ ; une cloche fondue pour 70 ℔ en 1576 ; une horloge, achetée en 1762 ; nouvelle chaire, marchandée à Pierre David pour 180 ℔ en 1758. L'inscription de la famille Le Touzé est dans le style de celle de Voutré. Le couronnement où est sculpté le *Crucifiement* et un personnage à genoux aux pieds de la Vierge en a malheureusement été détaché pour être relégué dans une sacristie. On lit sur la pierre : « *Ci dessouz gesent feu Macé Letousé et Johane de Villeoysel, sa fame, et Jehan Letousé, leur filz, et Johanne de Courbehier, sa fame, lequel Jehan trepassa l'an M. CCC. LIIII et sa dite fame trepassa l'an M. CCC. XXXV ; et fut leur fils mestre Guillaume Letousé, jadis phisicien du roi et chanoine des deux églises du Mans, lesquelx firent moult de biens à ceste église. Priez pour eux et pour tous*

autres. » M. l'abbé Ledru a publié sur le « phisicien » de Charles VI des notes dans la *Province du Maine,* t. II. Son anniversaire au chapitre était fondé sur le tiers de la dîme de Vimarcé. — L'inscription moderne de M. Richer de Montauban rappelle ses fondations en faveur des pauvres et de l'école.

L'église a été presque entièrement reconstruite de style ogival ; le transept nord conserve une fenêtre ancienne à deux compartiments et tympan ajouré d'un quatre-feuilles, et des traces de litres avec cadres pour les armoiries sont visibles aux deux côtés.

Fondations anciennes. — La chapelle de Vallée, par Jacques et François Vallée, prêtres, 1666, 1675 ; — celle de la Pluchère, par Julien Dohin, prêtre, 1678 ; — celle de la Perrinière, par Jean Chéreau ; titulaires : Étienne *Dalimont,* 1745 ; Julien *Blanche,* 1789.

La confrérie du Scapulaire, érigée le 26 décembre 1667, a pour fête solennelle le dimanche avant ou après le 15 juillet, dit « le grand dimanche » ; la procession, depuis l'origine, se rend au pré de la Jussaumerie. — Celle du Saint-Sacrement, par fondation de 1679, se célébrait pendant toute l'octave, avec les heures canoniales et grand'messe, « comme l'on fait dans les collégiales et cathédrales. »

Cure à la présentation du chapitre de Sillé-le-Guillaume. Le temporel fut vendu nat^{t}, le 14 juillet 1791, pour 7.800 ℔.

Curés : Jean *Cochon,* 1423. — Jean *Corbon,* 1454. — Alexandre *Janvier,* bachelier en décret, curé de Saint-Germain-de-Coulamer, 1540. — Alexandre *Gaude,* bachelier en droit, doyen de Sillé, 1547. — Jacques *Guyter* ou *Guittet,* maintenu contre Jean Godeau, donne 30 ℔ pour la fondation d'un *Subvenite,* 1555, † 1563. — Pierre *Lebrun,* du diocèse de Beauvais, étudiant à Paris, juin 1563. — Mathurin *Chesnay,* chanoine de Sillé, † 1564. — Gabriel *Perdriaux,* bachelier en droit canon, 27 octobre 1564, maintenu contre cinq prétendants, bâtonnier de la confrérie du Saint-Sacrement de Sillé. 1580, doyen de Sillé, 1588, † 1597. — René *Grandin,* 29 avril 1597, en compétition avec Pierre Pavillon, chanoine de Sillé. — Marin *Grandin,* 1614, inhumé dans l'église, le 23 juin 1638, « mort depuis quatre jours et gardé pour quelque considération. » — Jean *Le Féron,* sieur de la Désertière, chanoine de Sillé, fils de Jacques Le F., capitaine du château de Sillé, 1638. — Guillaume du *Mesnil-Bérard de la Chaize,* fils de René du M. et de Nicole Le Féron, 1648, pourvu de la cure de Madré, 1677, résigne, 1692. — Michel *Estard de Malleville,* alias de Boiscardon, du diocèse de Coutances, 3 mai 1692, installé seulement le 18 juin 1694, † 1712. — François *Bachelier,* bachelier de Sorbonne, curé de Pezé, 14 octobre 1712, maintenu contre Pierre Bardou, maître ès arts, docteur de Sorbonne, doyen de Sillé, et Michel Mellier, demeurant à Voutré, se démet, « détenu au lit, » 1746. — François *Bachelier,* neveu et vicaire du précédent, 29 octobre 1746, démissionne et meurt, 1767. — Charles *Fleury,* vicaire à Saint-Pierre-de-la-Cour, cousin du précédent, 11 septembre 1767, permute, 1779, devient fou et est renfermé à Charenton, 1780. — Michel *Le Pasteur,* sieur de Grandchamp, né à Carrouges, curé de Sotteville, 13 septembre 1779, † 1780. — Pierre *Charrier de Fléchac,* du diocèse de Clermont, bachelier en droit de l'Université de Bourges, chanoine de N.-D. de Montferrand, installé le 30 juillet 1780, maintenu, après procès, contre Louis-Jérôme *Pélard de la Bretèche,* chanoine de Sillé, et son résignataire, François Touchard, vicaire à Vimarcé depuis vingt-quatre ans. Il prête, le 20 février 1791, avec son vicaire, le serment avec restrictions fermement catholiques, est obligé, sur les dénonciations de l'intrus, de quitter sa cure le 27 septembre 1791 et prend le chemin de l'exil, 1792. Rentré en son presbytère, 1802, il est à nouveau installé, le 11 mai 1803, se retire en 1817 près de son parent, Mgr Charrier de la Roche, évêque de Versailles, qui le nomme chanoine de sa cathédrale. François Hellouin, vicaire, transféré le 16 juillet 1791 de la prison de Sainte-Suzanne en celle de Laval, puis relâché au mois d'août, de nouveau dénoncé par l'intrus les 5 et 8 octobre, dut à la fin s'esquiver, le 13 novembre, et passer à Jersey.

L'intrus, Jean Locard, vicaire à Courcité, installé fin de septembre 1791, ne se signala que par ses délations contre les prêtres légitimes et se retira pendant la Terreur en Normandie, son pays natal.

Après le Concordat : Ambroise *Jardin,* curé de Domfront, ancien vicaire à Rouessé, caché à Vimarcé pendant la Révolution, 1817-1833, † à Fresnay, 1834. — Julien *Lecouturier,* 1833, † 1849. — François *Auger,* 1849-1854. — Joseph *Gilmas,* 1854, † 1874. — *Mérias,* 1874-1884. — *Lechat,* 1884-1886. — Louis-Pierre *Courteille,* 1886, † 1889. — Arsène *Millet,* 1889-1892. — *Gadois,* 1892.

Presbytère près de l'église.

Cimetière où un cadran solaire est placé, 1598 ; grand cimetière, bénit en 1636 ; autour de l'église, an XII.

Écoles

Écoles. — Depuis 1599, le procureur de fabrique contribue pour une rente de 4 boisseaux de blé au salaire de « celui qui enseigne aux enfants de la paroisse. » MM. François-Jean-Henri Richer de Montauban et Louis-Alexandre-Michel de Musset, marquis de Cogners, député de la Sarthe, fondèrent en 1827 l'école des filles, *propriis impensis domum puellarum charitœtis hujusce nostræ parrochiæ exstrui perpetuœque annona donœri curaverunt.* Dirigée depuis 1830 par les sœurs d'Évron, qu'ont remplacées en juillet 1901 les sœurs de Briouze, l'école a été laïcisée en juillet 1902. École laïque pour les garçons, reconstruite en 1883 sur devis de 29.562 fr.

Établissements de charité

Un champ de la Brouillère est nommé la Maladerie en 1555. — Le système d'assistance publique de M. Heslot a été appliqué à V. Le *bureau de charité* a 520 fr. de revenu. L'inscription de M. Richer de Montauban mentionne le projet de création d'un hospice, *hospilium pauperum,* 1837, remplacé par une rente en faveur des pauvres, secourus par les sœurs.

Féodalité

Féodalité. — La seigneurie de paroisse, mouvante de Sillé, était peut-être attachée à la terre du Tertre. Miroménil écrit encore en 1696 qu'elle appartient aux créanciers du seigneur du Tertre. Mais en 1676 Pierre de Vassé, seigneur de Courtaliéru, et Louis de Clinchamp, seigneur du Puyz, se disent tous deux fondateurs de l'église. Leur procès était pendant au présidial de Château-Gontier en 1706. Le seigneur du Puyz eut gain de cause comme l'indiquent les actes postérieurs.

Notes historiques

Notes historiques. — Il n'y a point d'apparence à identifier Vimarcé avec la *Villa Lastemariacus,* donnée par saint Hadouin à l'abbaye d'Évron. Sans parler de l'anomalie d'un changement de *Laste* en *Vi,* celui de *Mariacus* en *Marcé* est lui-même impossible.

Localités de noms anciens : Mirebeau, Montaffilan, Monturbot, Grillemont, le Buron, Courtaliéru, le Chain, Basset, les Entures, le Gasseau, la Touche, Quasplé, Touchemin.

Le 27 novembre 1433 et le 30 mai 1434, la paroisse prend une sauvegarde des Anglais. — Michel Métairie est cité aux assises du Mans pour avoir enfraint la sauvegarde du comte, « entrant en l'église et rompant certains bancs. »

1562, alerte par la crainte des huguenots. — 1568, l'église est remise en ordre, les statues rapportées ; la paroisse est taxée à 26 ℔ pour frais de guerre ; voyage au Mans pour déclarer « s'il y avoit auchuns gens nobles qui ne fussent allés au camp du roy, selon son édit » — 1569, prière aux « gentilshommes de garder la paroisse d'estre pyllée par des gendarmes ». — 1572, achat au Mans de nouveaux ornements. — 1577, citation au Mans par M. de Rambouillet. — 1584-1585, contagion ; M. du Tertre, le curé, le procureur de fabrique, font distribuer blé, pain, viande, etc. — 1589, on porte au Mans « l'acte rédigé par notaires de la jurande de la Sainte-Union des habitants de Vimarcé. » — 1590, jour de Pâques (22 avril), information sur la direction des gendarmes ; ils viennent, emportent le cierge du grand autel et rompent la petite porte. M. du Tertre envoie s'enquérir des compagnies de Montreuil-le-Chétif, de Rouez, où était le capitaine Longchamp, de nouveau à Montreuil et à Rouez, à Courcité, vers le capitaine Hallot ; message au Mans vers M. du Tertre pour savoir s'il faut payer la taille à M. du Bourgneuf ; à Saint-Germain-(de-Coulamer) où était le capitaine de Harardière, à Évron, Izé, Montsûrs, Saint-Christophe. — 15 novembre 1592, la paroisse est taxée à 80 ℔ pour la garnison du château de Sillé, commandée par le sieur de Pezé.

1592-1593, par ordre du sieur du Tertre et des habitants, le nommé Pétillard, dit La Croix, conduit les Anglais qui « gardoient la maison du sieur du Tertre » ; il est tué et son cheval perdu ; le procureur de fabrique est emprisonné ; voyage vers le maréchal d'Aumont, à Poillé, « quand il tira avec son armée en ces quartiers pour avoir une garde de luy pour la conservation de ceste paroisse. » Le laquais de M. du Tertre va porter une lettre de M. de Vassé à M. de la Perraudière, à Laval, pour exemption de taille ; Jean Roze, secrétaire de M. de Vassé, va trouver Mgr du Boisdauphin pour le même objet. Les élus sont à Sillé pour recevoir les « plaintes » des paroisses.

1592-1594, taxe de 15 écus pour foin et avoine pour « le magazin estably par le roy au Mans ; » 21 écus au capitaine Landais, à Sillé, octobre-décembre 1593. — Voyage à Évron pour faire rabattre le pain de munition demandé par le seigneur de Saint-Luc. — 23 mars 1594, assignation à Sillé pour le dénombrement des biens des Ligueurs. — Contributions aux fortifications de la ville du Mans, 8 ℔. — Saisie des bestiaux de Gasseau par ceux de Laval faute de paiement des tailles par la paroisse. — Dépense des soldats qui vinrent pour la conservation de la paroisse, 2 écus, 2 livres de poudre. — Nicolas Angelier, serviteur de M. de la Flotte, envoyé à Saint-Pierre-de-la-Cour prier le capitaine qui y était de ne pas venir avec sa compagnie, est dépouillé de son épée. — La garde des Anglais était au Tertre pendant que « l'armée d'iceux Angloys estoit campée en ce pays. » — Les soldats de Courtœuvre emmènent des prisonniers pris dans l'église et qu'on va réclamer. — Réclamation par la paroisse des 120 écus de la taille qui avait été levée pour Laval par le sieur Jacques Chesnais, et que M. de Vassé avait rendue aux autres paroisses. — Poudre à canon pour la défense de la maison du Tertre où le bien des paroissiens était retiré.

Compte de juillet 1594-juillet 1595 : Foin, avoine, beurre pour le magasin du Mans ; pionniers et « manufueriers fournis à la manufacture des esperons de la ville du Mans. » Voyages et frais pour détourner des troupes, celles de Saint-Marceau, le régiment de Pinelière, etc. ; bœufs enlevés par la garnison de Lassay, ou « perduz par l'armée angloyse » ; frais pour les charrois de l'armée anglaise ; présents à M. de Vassé, à M. du Tertre ; pour les brevets publiés au prône « à l'effect d'advertir les paroissiens des affaires qui de jour à autre se présentoient pour le faict de la paroisse. »

1597, réparation des chandeliers rompus par les gens de guerre ; dépense de cinq soldats envoyés par M. du Tertre pour la conservation des paroissiens.

En 1600, Mathurin de Broc et René des Vaux, seigneur du Bois-du-Pin, lancent un monitoire contre Guillaume Boullinière, Guillaume Garnier et leurs complices, accusés de crimes de fausse monnaie, levée de deniers,

incendies, violences, rançonnements « par gens qui n'ont porté les armes pour aucun party, volleryes, meurtres, assassinats tant de personnes privées que publiques ». Ils se plaignent que, sur l'opposition de la femme d'un des accusés, le curé de Vimarcé ait refusé de publier le monitoire obtenu par le procureur de la Flèche, et donnent ordre pour la publication aux curés de Saint-Pierre et de Saint-Martin.

Épidémie en 1787.

Le cahier de 1789 est la copie textuelle de celui de Saint-Martin-de-Connée, inspiré par le chirurgien Vauchelle.

La compagnie des Chouans de Vimarcé avait pour capitaine Moullin et pour lieutenant Guyon, tous deux honorables et estimés, dit M. Alm. Bernard.

Les réfractaires de 1810-1814 avaient des adhérents et des retraites à V. — Grangeard et Mérille, prêtres anticoncordataires, séjournèrent quelque temps chez leurs adeptes de V. en 1814.

Après la déroute du Mans, divers détachements français passèrent au bourg qui fut occupé par les Allemands depuis le 20 janvier.

Maires

Maires : Rémond, 1791. — *Boudard,* messidor an II. — *Touchard,* 1798. — René *Boudard,* notaire, messidor an VIII, 8 mars 1813. — Nicolas *Rémond,* 8 mars 1813, 1818. — Denis *Pavard,* 22 décembre 1818, 1846. — Auguste *Hardy,* 1850, 1865. — Étienne *Lottin,* 1865-1876. — Louis *Gouas,* 1876.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis le XVIIe s. — Deux liasses de tit. précieux à la fab. — Alm. Bernard, mss. — Arch. nat., X/1a. 150, f. 386 ; R/5. 382 ; Q/3. 78 ; F/19. 449. — Arch. du chap. du Mans, B. 5, f. 22. — Bibl. du Mans, mss. 244, f. 206 ; 252, f. 97. — Arch. de la S., G. 19 ; fds. mun., Vimarcé ; B. 380. — Arch. de la M., L. 134 ; B. 2.421. — Vte de Montesson, note mss.

Localités

Pour les localités, V. les art. : *Basset, Courtaliéru, Grillemont, la Jussaumerie, le Tertre.*